



310.1205 f 7.21 pdf

Baloise Fonds Plan

La solution de prévoyance flexible liée à des participations

Avec Baloise Fonds Plan, vous disposez d'une solution de prévoyance incluant une part d'épargne placée en fonction de votre propre profil d'investisseur. En parallèle, vous bénéficiez de la sécurité de prestations garanties servant à la protection financière en cas de décès ou d'incapacité de gain. Vous jouissez ainsi d'une sécurité maximale et d'excellentes perspectives de rendement grâce à une solution flexible qui s'adapte à vos besoins financiers.

Des chances de rendement intéressantes en accord avec votre propension au risque

Pour l'investissement de la prime d'épargne, nous mettons à votre disposition des portefeuilles de parts minutieusement sélectionnés par nos soins. En vous basant sur votre profil d'investisseur, vous définissez la manière dont le capital d'épargne doit être placé. Pendant la durée du contrat, vous avez la possibilité de réajuster votre stratégie de placement si votre capacité de risque et votre propension au risque évoluent. Baloise Fonds Plan vous offre ainsi la possibilité de participer efficacement aux évolutions du marché, en accord avec votre propension au risque.

La sécurité grâce à des prestations d'assurance garanties

Baloise Fonds Plan sert à la fois à la constitution d'un capital de prévoyance et à la protection financière en cas de décès ou d'incapacité de gain. Pour vous offrir une solution de prévoyance optimale, nous avons associé la sécurité et les avantages fiscaux d'une assurance vie à des chances de rendement attrayantes.

- La prestation garantie en cas de décès assure votre sécurité et celle de vos proches
- Des prestations supplémentaires peuvent être assurées sous forme de libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain et sous forme de rentes en cas d'incapacité de gain.

Une flexibilité maximale dans toutes les situations de la vie

Baloise Fonds Plan répond aux exigences vis-à-vis d'une assurance vie moderne liée à des participations et peut être adaptée, pendant la durée du contrat, à vos besoins personnels et aux changements intervenus dans votre vie.

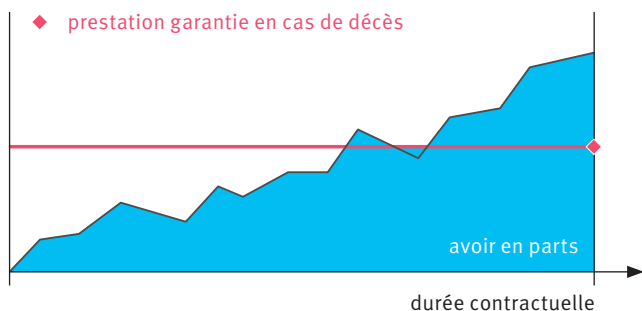
- Passage du paiement des primes du pilier 3a au pilier 3b et inversement
- Versements supplémentaires dans le pilier 3a pendant la durée du contrat
- Interruption du processus d'épargne sans perte de la couverture d'assurance
- Flexibilité dans le choix des bénéficiaires et de leurs droits
- Modification du mode de paiement de la prime et adaptations individuelles des prestations d'assurance pendant la durée du contrat

Le paquet de sécurité supplémentaire

Vous pouvez inclure un ou plusieurs de nos modules de sécurité et améliorer encore votre sécurité.

- **Garantie d'assurabilité:** la personne assurée peut convenir d'une augmentation des prestations garanties pendant la durée du contrat sans être obligée de se soumettre à un nouvel examen de santé
- **Païement immédiat en cas de décès:** en cas de décès de la personne assurée, les bénéficiaires peuvent demander une avance rapide et sans formalités administratives excessives, allant jusqu'à CHF 10'000
- **Life Coach:** en cas de décès de la personne assurée, le/la partenaire et les enfants peuvent se procurer des services d'encadrement, de conseil et d'organisation d'une valeur pouvant aller jusqu'à CHF 10'000

Fonctionnement de Baloise Fonds Plan



Exemple concret

Profil du client

- Romain Perrenoud, 25 ans, revenu annuel de CHF 65'000
- Jeune actif avec volonté d'épargne et horizon d'épargne à long terme (35 ans ou plus)
- Il place le rendement au premier plan et pense que des rendements intéressants à long terme sont possibles

Demande du client

- «Je veux compenser d'éventuelles réductions dans la prévoyance vieillesse (LPP) par une épargne personnelle.»
- «À long terme, j'aimerais investir une partie de mes revenus de manière rentable tout en réalisant des économies fiscales.»
- «Je suis convaincu qu'un rendement moyen de plus de 5 % est possible sur les 30 prochaines années. Il va de soi qu'il faudra essayer quelques revers.»
- «La protection en cas de décès et d'incapacité de gain n'est pour l'instant pas très importante pour moi, mais il devrait être possible de l'inclure ultérieurement en cas de besoin.»

Solution

- **Baloise Fonds Plan** avec une couverture minimale en cas de décès
- Solution 3a, afin que les primes puissent être déduites du revenu imposable
- Inclusion de la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain pour pouvoir atteindre l'objectif d'épargne
- Profil d'investisseur: équilibré; sécurité et rendement à parts égales